

NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2026

Augmentation générale des salaires :

une fenêtre de tir éclair

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

Le DGARH, qui ne voulait pas réunir les négociateurs sans propositions concrètes, a convoqué une séance d'urgence....

LES ANNONCES DE LA DIRECTION

Le message de la DG : Grâce à des négociations serrées du DG auprès des ministères de tutelle, une opportunité extrêmement courte s'est ouverte pour boucler un accord salarial en faveur des agents de droit privé de France Travail !

1. AUGMENTATION DU SALAIRES DE BASE DE +1,5 %

- Partie fixe (Art. 12§1 CCN) : **344,99 €**
- Valeur du point : **3,3979 €**
- Prise d'effet : Rétroactive au 1er octobre 2026

2. AUGMENTATION DES TITRES RESTAURANT : **12,20 €**

- Prise en charge employeur (60 %) : **7,32 €**
- Part restant à la charge de l'agent (40 %) : **4,88 €**
- Prise d'effet : 1^{er} novembre 2026



Pour autoriser ces mesures, le Ministère du travail impose un accord social signé valablement par les organisations syndicales, et demande une réponse ultra-rapide.

LA POSITION DU SNAP

Un grand **MERCI** à tous les agents mobilisés !

Le **SNAP** remercie l'ensemble des collègues qui ont fait **grève le 29 septembre** car on peut légitimement penser qu'elle a permis de faire avancer les discussions avec les Ministères.



Entre avancées et déception

Si le **SNAP** prend acte de cette ouverture. En effet, une augmentation générale est une avancée mais le taux reste très modeste compte tenu de l'érosion du pouvoir d'achat des agents dans un contexte inflationniste notamment les prix du carburant.

Enfin, nous n'oublions pas les agents publics qui ne sont pas bénéficiaires de la mesure et renouvelons notre demande de mesures rapides pour faire évoluer leur grille indiciaire et faire aboutir les décrets toujours en attente. C'est totalement inacceptable !

Fidèle à sa motion de congrès, le **SNAP** a consulté ses adhérents en urgence pour savoir si nous devons signer l'accord ouvert à signature pour mettre en place cette augmentation des salaires.

97,45% des adhérents du **SNAP** ont voté en faveur de la signature de cet accord que le SNAP a donc signé !

Le nombre de signataires étant suffisant, l'accord est valablement signé et l'augmentation s'appliquera sur le salaire d'octobre 2026.

Cet accord n'est pas une fin en soi et le DGA RH n'écartera pas la possibilité de travailler sur d'autres mesures compte tenu des marges de manœuvre qui existeront sur 2026. Le SNAP poursuivra son action pour améliorer le pouvoir d'achat de tout le personnel !

